

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Instruction du Gouvernement du 22 juin 2016 relative au développement du service civique au ministère de l'intérieur en 2016

NOR : INTA1614954J

Annexes :

1. Missions agréées dans le périmètre intérieur.
2. Mise en œuvre opérationnelle au sein du ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur aux destinataires in fine.

En 2015, le ministère de l'intérieur a accueilli près de 1 500 volontaires en service civique dans les préfetures, les forces de sécurité de l'État, les services départementaux d'incendie et secours (SDIS) et dans le champ de la sécurité routière, dépassant de ce fait les objectifs que j'avais fixés en juillet dernier. Si nous avons franchi cette première étape importante, c'est grâce à votre mobilisation et à celle de vos collaborateurs. Je vous en remercie et félicite.

Les événements tragiques qui ont touché la France en novembre 2015 ont confirmé l'intérêt de valoriser au mieux ce type d'engagement au sein du ministère de l'intérieur.

Après avoir rendu le service civique universel depuis le 1^{er} juin 2015 (tout jeune de 16 à 25 ans qui en fait la demande doit pouvoir s'engager), le président de la République a annoncé le 11 janvier dernier sa généralisation progressive. À cet effet, une augmentation significative des volontaires devra être réalisée sur les trois prochaines années. Cela nécessite de créer une dynamique territoriale avec les services de l'État, les collectivités locales et les associations afin que chacun prenne sa part de la réussite de cet objectif très ambitieux, pour lequel des instructions générales de l'Agence du Service Civique vous sont régulièrement envoyées.

Comme je vous le rappelais en 2015, le ministère de l'intérieur est le ministère de l'engagement et de la citoyenneté, ce qui implique une mobilisation exceptionnelle et exemplaire de votre part, tant dans la dimension ministérielle, qu'interministérielle qui fonde votre action dans les territoires. Aussi, tout en préservant la qualité de l'accueil des volontaires du service civique, je vous fixe de tripler leur nombre d'ici fin 2016 autour de trois axes :

- protéger les populations : il s'agit de missions de prévention au bénéfice de tous les publics afin de les sensibiliser aux risques auxquels ils peuvent être exposés au quotidien. Le volontaire en service civique vient compléter le dispositif existant. Il apporte un point de vue et une expérience extérieurs au ministère de l'intérieur. Il peut éventuellement apporter un regard « jeune » et formuler des propositions susceptibles d'enrichir le contenu des interventions et les messages de prévention délivrés ;
- secourir les populations : à ce stade il s'agit uniquement de missions de secours à personnes en complément des équipes de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, ou d'associations agréées de sécurité civile. Une étape supplémentaire, très attendue mais juridiquement impossible à ce stade, sera franchie dès la parution de la loi « égalité- citoyenneté » : l'engagement de service civique sera alors étendu à toutes les missions des SDIS. La DGSCGC vous tiendra informé du calendrier de mise en œuvre de ce dispositif en fonction de l'avancement du processus législatif : il vous revient, en lien avec votre directeur départemental des services d'incendie et de secours et le président du CASDIS, de préparer activement ces recrutements sur un nouveau segment d'engagements de service civique, en respectant le calendrier législatif ;
- encourager la citoyenneté : il s'agit de missions d'accompagnement permettant d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les usagers, en facilitant les démarches des personnes en difficulté, notamment les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, usagers en difficulté sociale, et personnes ne maîtrisant pas ou peu la langue française. Le ministère s'appuiera également sur les volontaires pour promouvoir la citoyenneté dans des actions de proximité notamment dans les territoires ruraux et au profit du volontariat au sein des corps de sapeurs-pompiers et de l'engagement au sein des associations agréées de sécurité civile.

Pour vous aider, les missions agréées par l'agence du service civique se trouvent à votre disposition en annexe 1. Pour les déployer efficacement, vous pourrez désigner un coordonnateur, interlocuteur unique de tous les services concernés par ces missions et du référent du Service Civique.

Je salue les efforts que vous avez d'ores et déjà réalisés, en termes de mixité sociale et de qualité d'accueil, et vous engage également à élargir l'accès des jeunes handicapés au service civique. Je vous demande de rester particulièrement attentif à la diversité des profils accueillis.

Le service civique universel constitue un temps d'engagement qui est nettement distinct d'une période de formation, d'emploi ou de bénévolat. Je vous demande de continuer à être très vigilant sur l'accompagnement des jeunes par leurs tuteurs, qui seront garants du respect des principes du service civique et de leur promotion au sein des équipes.

Enfin, j'appelle tout particulièrement votre attention sur la préparation de la sortie de ce dispositif qui ne vise pas l'insertion professionnelle du jeune mais doit permettre, au moins sur la seconde moitié du service civique, un accompagnement au projet d'avenir du volontaire: de ce point de vue, les compétences et la diversité des métiers du ministère peuvent être un exemple pour les jeunes. Le temps du service civique doit être l'occasion de faire découvrir le fonctionnement et les missions de nos institutions.

Je sais que je peux compter sur vous et sur tous les agents publics de vos départements pour créer une dynamique et assurer la réussite du développement du service civique.

Fait le 22 juin 2016.

Le ministre de l'intérieur :
BERNARD CAZENEUVE

ANNEXE 1

MISSIONS AGRÉÉES AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'ensemble des fiches mission des directions générales se trouvent sur le site internet du ministère de l'intérieur à l'adresse <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Service-civique>.

Les volontaires viennent remplir une mission d'intérêt général précise, distincte des tâches déjà réalisées par les agents. Les volontaires ne peuvent pas par conséquent :

- remplir les fonctions d'un agent d'accueil ou être désignés comme tels ;
- assurer le traitement des dossiers en guichet ;
- assurer le respect de l'ordre dans les services ou à l'extérieur au côté des vigiles ;
- remplacer les fonctions des agents absents (congés, maladie, congé maternité...) ;
- assurer les fonctions remplies auparavant par un agent, notamment dans le cadre de suppressions de postes dans les services.

1. Missions des directions générales et opérateurs**Axe 1 : protéger les populations**

Thème	Directions	Intitulé	Objet
Education pour tous	Préfectures	Participer à la sensibilisation et à l'information des populations en matière de prévention des risques.	Le volontaire assiste les services de l'Etat dans leurs missions de sensibilisation et d'information en matière de prévention des risques. Dans cette perspective, il sera notamment amené à intervenir dans les établissements scolaires, par exemple pour y présenter le PPMS (plan particulier de mise en sûreté). Il fera acte de pédagogie et sera chargé de porter les messages essentiels en matière de sensibilisation et de prévention des risques ; à cet effet, il utilisera les supports de communication existants et en fera si besoin la promotion (brochures, sites internet, ...). Il interviendra sur des thématiques diverses telles que la prévention liée à l'ensemble des risques naturels, technologiques ou domestiques, y compris la sensibilisation à l'alerte.
Education pour tous (nouvelle mission)	Préfectures	Participer aux missions de sensibilisation et d'information des populations en matière de prévention des risques environnementaux.	Le volontaire du service civique assiste les services de l'Etat dans leurs missions de sensibilisation et d'information en matière de prévention des risques environnementaux. Le volontaire sera notamment amené à intervenir dans les établissements scolaires. Il fera acte de pédagogie et sera chargé de porter les messages essentiels en matière de sensibilisation et de prévention des risques. Il pourra, en particulier, sensibiliser et informer le public sur le stockage et le recyclage des équipements et consommables informatiques. A ce titre, il participera activement à la préservation de l'environnement par la mise en œuvre des principes et des pratiques préconisées. Il participera au soutien des services de la préfecture, des directions interministérielles et des services de sécurité qui interviennent directement dans le service aux personnes et dans la conduite des opérations de sécurité.
Education pour tous	Préfectures, Police, Gendarmerie, Préfecture de Police	Appui et soutien dans le cadre des actions d'éducation et de prévention dans le domaine de la sécurité routière.	Sa mission consiste à : - Participer à l'animation des séances d'information menées auprès des jeunes sur les risques liés aux infractions routières et aux dangers des pratiques additives (drogue et alcool au volant). - Etre associé à des opérations de sensibilisation à la sécurité routière et au comportement citoyen, à des campagnes au niveau local, certaines pouvant faire l'objet d'une médiatisation (semaine de la sécurité routière, journée de la sécurité routière, forums ...).
Solidarité	Police, Gendarmerie, Préfecture de Police	Appui et soutien dans le cadre des missions de prévention au bénéfice des personnes âgées à travers l'opération Tranquillité Seniors.	Le volontaire assiste les policiers et les gendarmes en charge des actions de prévention menées en direction des seniors. Il s'agit d'apporter un soutien aux missions de communication et de prévention. - Actions de sensibilisation au sein des maisons de retraite ou autres établissements accueillants des personnes âgées, auprès des personnes âgées isolées. - Participation aux campagnes de sensibilisation nationales ou actions de communication locales. - Distribution de plaquettes d'information. - Contacts avec les acteurs locaux en lien avec les personnes âgées notamment les communes et les conseils départementaux.

Thème	Directions	Intitulé	Objet
Solidarité	Police, Gendarmerie, Préfecture de Police	Appui et soutien dans le cadre des missions de prévention de la délinquance à caractère expérimental et /ou innovant.	Il s'agit de proposer la conduite d'actions répondant à des besoins spécifiques exprimés localement dans le domaine de la prévention de la délinquance. A titre d'exemple : - Prévention de dangers liés à l'usage des nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux). - Prévention des atteintes à l'environnement. - Développement de la citoyenneté par la valorisation du patrimoine industriel, historique et culturel.
Solidarité	Police, Gendarmerie, Préfecture de Police	Appui et soutien dans le cadre des missions de prévention au bénéfice des personnes victimes de violence intrafamiliales.	Le volontaire assiste les policiers ou les gendarmes en charge des actions de prévention menées en direction des personnes victimes de violences notamment intrafamiliales. Il a comme mission de : - Appuyer l'action des policiers ou des gendarmes dans la promotion et la mise en œuvre des partenariats conclus avec les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant en la matière. - Apporter son soutien aux policiers ou aux gendarmes dans leurs missions de communication et de prévention, en participant aux campagnes de sensibilisation nationales et aux actions de communication locales, en distribuant des plaquettes d'information et en développant les contacts avec les acteurs locaux en lien avec les victimes (conseils départementaux, associations, intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie, ...). - Participer à l'élaboration de supports d'information et de plaquettes destinés à l'élaboration de supports d'information et de plaquettes destinées à sensibiliser les personnes victimes. - Assurer le suivi des violences intrafamiliales sur un territoire donné et des actions partenariales mises en œuvre pour leur résolution. - Appuyer, au sein de la police nationale, l'action conduite par les correspondants d'aide aux victimes.
Solidarité	Police, Gendarmerie, Préfecture de Police	Appui et soutien dans le cadre des missions d'information et d'accompagnement du public.	Le volontaire appuie et soutient les policiers ou les gendarmes en charge de l'accueil du public. A ce titre : - Il accompagne et oriente le public dans les halls d'accueil des commissariats et des brigades de gendarmerie afin de faciliter leurs démarches. Il s'assure, par exemple, de la bonne orientation des personnes pour leur éviter des temps d'attente inutiles. Il peut aussi proposer une prise en charge particulière aux personnes âgées, en situation de handicap ou ayant des problèmes de maîtrise de la langue française ; - Il peut également réaliser un projet en vue d'améliorer les conditions d'accueil du public et faire part de ses propositions (mise en place d'une signalétique, remise de documents d'information en fonction des besoins exprimés par le public) ; - Il procède à une enquête de satisfaction sur un panel représentatif d'usagers, pour en analyser et exploiter les données en vue de réaliser un bilan en fin de mission.
Education pour tous	Police, Gendarmerie, Préfecture de Police	Appui et soutien dans le cadre des actions de prévention menées en direction des jeunes.	Sa mission consiste à : - Participer à l'animation de séances de sensibilisation à l'éducation et à la citoyenneté (le mineur et la loi, le respect d'autrui, les institutions, le droit à l'image ... pour la prévention des violences scolaires, du racket et autres thématiques (le harcèlement, les dangers d'internet, les addictions ...). - Aider aux actions de proximité auprès des jeunes notamment dans les quartiers sensibles organisées en partenariat avec les autres services de l'Etat, les collectivités et/ou les associations. - Etre associé à des opérations de sensibilisation ou à des campagnes nationales au niveau local (Ville Vie Vacances...) dont certaines peuvent faire l'objet d'une médiatisation (journée de la sécurité intérieure, forums...).
Education pour tous	Police, Gendarmerie, Préfecture de Police	Appui et soutien dans le cadre des missions polyvalentes de prévention et de sensibilisation auprès de tous les publics.	Le volontaire soutient : - Les actions d'information et de prévention au bénéfice de tous les publics (jeunes, personnes âgées, bailleurs, commerçants, professionnels de santé et autres professions exposées). Il s'agit de participer à la transmission d'informations claires, précises et de nature à prévenir les actes de délinquance en s'appuyant sur les supports pédagogiques et plaquettes créés à cet effet. - Dans le cadre de la gendarmerie, l'engagé est placé auprès de l'officier prévention partenariat qui l'oriente selon les besoins spécifiques en matière de prévention exprimée localement (allant de la brigade de prévention de la délinquance juvénile à la brigade nautique ou bien encore les unités de montagne).

Thème	Directions	Intitulé	Objet
Education pour tous (nouvelle mission)	Police, Gendarmerie, Préfecture de Police	Appui et soutien dans le cadre des missions de prévention et sensibilisation des risques élémentaires en montagne.	<p>Le volontaire du service civique complète l'action des policiers et des gendarmes conduite au sein des unités impliquées dans la prévention des risques élémentaires en montagne.</p> <p>Au sein de la gendarmerie, le volontaire est positionné dans les compagnies implantées en montagne, les pelotons de gendarmerie de haute montagne et les pelotons de gendarmerie de montagne.</p> <p>Au sein de la police (D.C.C.R.S), il est affecté au centre national d'entraînement à l'alpinisme et au ski (CNEAS) ou aux sièges de la CRS Alpes et de la CRS Pyrénées.</p> <p>Le volontaire du service civique participe à la conception, l'organisation et la mise en œuvre des actions de prévention des risques élémentaires en montagne au bénéfice de tous les publics en hiver comme en été. Il s'adresse plus particulièrement aux plus jeunes à l'occasion des vacances scolaires ou des sorties scolaires.</p> <p>Il s'agit notamment de sensibiliser ces publics aux risques auxquels ils peuvent être exposés en montagne et de communiquer sur les mesures à prendre pour les éviter, en s'appuyant sur les supports pédagogiques et plaquettes d'information. Ces actions peuvent être conduites en partenariat avec les acteurs concernés par cette problématique (collectivités territoriales, offices de tourisme, stations de ski ...).</p> <p>Cette mission peut être complémentaire à d'autres missions de prévention susceptibles d'être confiées à l'engagé du service civique durant la durée de son contrat (prévention des risques liés à la pratiques des activités en montagne).</p>
Education pour tous	SDIS	Service Civique dédié à la culture citoyenne et à la sensibilisation aux risques au sein des SDIS	<p>Les engagés Service Civique (ESC) auront vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A recevoir une formation sur l'organisation et le fonctionnement de la sécurité civile et des SDIS ainsi que sur la prévention des risques et le contact avec le public. Une information leur est aussi dispensée sur la déontologie et les valeurs de la République ; - A réaliser une action pour le développement et la consolidation des jeunes sapeurs-pompiers et du volontariat chez les sapeurs-pompiers (journées portes ouvertes ; sensibilisation en milieu scolaire, JDC ; préparation de flyers ou plaquettes...) ; - A réaliser une action de sensibilisation des populations aux risques de toutes natures (risques liés à la montagne, risques maritimes,...incluant la sensibilisation à l'alerte) et des missions des services de secours (réalisation de flyers ou diaporama, participation aux actions de sensibilisation réalisées par le SDIS, utilisation et promotion des ressources documentaires telles que brochures ou sites internet...). <p>Les ESC pourront suivre, à leur demande, la formation d'équipier sapeur-pompier volontaire, Ils pourront participer à quelques opérations de secours en qualité d'observateur.</p>

Axe 2 : secourir les populations

Thème	Direction	Intitulé	Objet
Intervention d'urgence	BSPP	Equipier de secours à victimes, apporter soins, aide et soutien moral aux personnes secourues	<p>Le volontaire aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de participer aux interventions d'urgence dans le domaine du secours aux victimes ; - de contribuer au soutien moral et physique aux personnes malades ou blessées ; - participer à la diffusion de messages de prévention auprès de la jeunesse, de personnes handicapées, auprès du public lors des journées du patrimoine... - à venir en appui d'opérations de communication, organisation de rencontres, de carrefours des métiers, de forums de l'emploi... - diffuser des messages de sensibilisation à la sécurité civile, aux risques d'accidents domestiques, aux gestes de premiers secours... - participer au développement d'activités culturelles et de loisirs ou sportives.
Intervention d'urgence	SDIS	Service Civique dédié à participer aux opérations de secours aux personnes au sein des SDIS	<p>Le volontaire aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de ne participer qu'aux missions de secours à personnes effectuées par les SDIS en complément des équipes sapeurs-pompiers (accompagnement des victimes ou impliqués et observations des conduites opérationnelles) ; - de contribuer au soutien moral et physique aux personnes malades ou blessées, en complément des équipes sapeurs pompiers

Thème	Direction	Intitulé	Objet
			<p>(accompagnement des victimes ou impliqués et observations des conduites opérationnelles) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de contribuer au soutien moral et physique aux personnes malades ou blessées ; - de participer à la diffusion de messages de prévention auprès de la jeunesse, de personnes handicapées... - de venir en appui d'opérations de communication, organisation de rencontres, de carrefours des métiers, de forums de l'emploi (...); - de diffuser des messages de sensibilisation à la sécurité civile, aux risques d'accidents domestiques, aux gestes de premiers secours... <p>Avant toute participation aux interventions d'urgence dans le domaine du secours aux personnes, les volontaires recevront une formation sur l'organisation et le fonctionnement de la sécurité civile et des SDIS ainsi qu'une formation sur le module « équipier Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (sapeur-pompier volontaire) ».</p> <p>Par ailleurs, ils pourront suivre, à leur demande, la formation d'équipier sapeur-pompier volontaire.</p> <p>L'engagé de service civique interviendra aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires du service d'incendie et de secours en surnombre, sans être pris en compte dans le calcul des effectifs minimaux correspondant au type de véhicule et d'intervention.</p>

L'expérimentation d'un Service Civique adapté aux sapeurs-pompiers

Une troisième mission opérationnelle, le service civique « sapeurs-pompiers », en cours d'expérimentation dans le département du Nord. Après une première expérimentation réussie en Lorraine, cette forme de service civique sera étendue à l'ensemble des SDIS à l'automne 2016 via une modification législative. Lors du congrès national des sapeurs-pompiers d'octobre 2013, le Président de la République avait demandé « que le dispositif du service civique soit adapté aux réalités des sapeurs-pompiers et à leurs besoins opérationnels ». Il est donc d'ores et déjà possible d'anticiper le recrutement des volontaires en Service Civique.

Ils ont vocation à participer à l'ensemble des missions de sécurité civile. Ils concourent notamment aux actions de prévention, de formation et aux opérations de secours pour la sauvegarde des personnes comme pour la mission précédente, mais également des biens et de l'environnement. A l'issue de leur formation initiale de deux mois, la participation aux activités opérationnelles des SDIS constitue l'activité spécifique de leur mission en complément des sapeurs-pompiers.

Thème	Direction	Intitulé	Objet
Intervention d'urgence	SDIS	Service Civique dédié à participer à toutes les opérations de secours au sein des SDIS	<p>Le volontaire aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de ne participer qu'aux missions opérationnelles effectuées par les SDIS en complément des équipes sapeurs-pompiers (accompagnement des victimes ou impliqués et observations des conduites opérationnelles) ; - de contribuer au soutien moral et physique aux personnes malades ou blessées, en complément des équipes sapeurs pompiers (accompagnement des victimes ou impliqués et observations des conduites opérationnelles) ; - de contribuer au soutien moral et physique aux personnes malades ou blessées ; - de participer à la diffusion de messages de prévention auprès de la jeunesse, de personnes handicapées... - de venir en appui d'opérations de communication, organisation de rencontres, de carrefours des métiers, de forums de l'emploi (...); - de diffuser des messages de sensibilisation à la sécurité civile, aux risques d'accidents domestiques, aux gestes de premiers secours... <p>Avant toute participation aux interventions d'urgence, les volontaires recevront une formation sur l'organisation et le fonctionnement de la sécurité civile et des SDIS ainsi qu'une formation sur les modules « équipier de sapeur-pompier volontaire ».</p>

Axe 3 : Encourager la citoyenneté

Thème	Direction	Intitulé	Objet
Solidarité	Préfectures	Accompagner les usagers dans les services des préfectures et des sous-préfectures.	<p>Le volontaire aura comme mission de contribuer à l'amélioration de l'accueil des usagers dans les préfectures et les sous-préfectures en facilitant les démarches des personnes en difficulté. Il sera chargé plus particulièrement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une médiation permettant d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les usagers pour faciliter leurs démarches. Cette médiation se met en place dans les halls de la préfecture, par le contact avec les usagers. Le volontaire s'assurera par exemple de la bonne orientation des personnes pour leur éviter des temps d'attente inutiles et effectuera une prise en charge particulière des personnes âgées, des femmes enceintes, des personnes en situation de handicap, avec enfants ou ayant des problèmes de maîtrise de la langue. Il contribuera à créer une ambiance rassurante. Le volontaire aidera les personnes à vérifier que leur dossier est complet avant le passage au guichet et pourra répondre à leurs questions sur le déroulement de l'accueil en préfecture. Il pourra aider les personnes à lire les documents fournis et à les comprendre. - Aider à la simplification des démarches. Lorsque certaines démarches, comme un changement d'adresse, peuvent être faites sur des ordinateurs à disposition du public dans les préfectures, le volontaire pourra orienter et aider les personnes ayant des difficultés avec l'informatique. Le volontaire pourra également contribuer à un projet visant à améliorer l'accueil des usagers en préfecture, en faisant part de ses propositions. Il pourra aider à l'amélioration de la signalétique et des documents d'information, sur la base de sa connaissance des publics et de leurs besoins. Il pourra par exemple développer des partenariats avec des acteurs tiers (mairies, associations...) : cartographier les acteurs clés, créer un lien avec les associations qui accompagnent des usagers et relayer les informations auprès des services des communes de l'arrondissement. - Réaliser des enquêtes de satisfaction. Le volontaire pourra procéder à l'actualisation de l'enquête de satisfaction (relecture des outils d'enquêtes), au sondage sur un panel représentatif d'usagers, à l'analyse et l'exploitation des données, conformément à l'engagement d'amélioration de l'accueil en préfecture.
Solidarité	Préfectures	Appui et soutien aux missions d'information et d'accompagnement des postulants à la nationalité française dans le cadre des démarches de naturalisation.	<p>L'objectif de cette mission est d'accompagner les personnes peu familiarisées avec les démarches administratives et/ou maîtrisant mal l'écrit, confrontées à la relative complexité des dossiers de demande de naturalisation et au problème de leur complétude constaté en préfecture. Un tel soutien dans la démarche de naturalisation serait d'autant plus utile que, dans le cadre du développement des plateformes interdépartementales de naturalisation en 2015, les dossiers devront être transmis par la voie postale à la plate-forme sans accueil physique de proximité dans toutes les régions hors Ile-de-France. Le volontaire aidera les personnes rencontrant des difficultés pour remplir leur dossier de naturalisation, au sein d'associations, d'organismes ou de mairies. Il sera chargé de plusieurs activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider à la constitution du dossier de naturalisation (renseignements sur les informations demandées dans le formulaire, vérification de la complétude du dossier...); - Orienter le postulant vers les services administratifs compétents lorsque des pièces manquent au dossier (avis d'imposition, quittances de loyer, pièces d'état civil...); - Contribuer à un projet visant à améliorer l'accueil des usagers et la cérémonie de naturalisation en faisant part de ses propositions ; - Aider à l'amélioration de la signalétique et des documents d'information, sur la base de leur connaissance du public et de ses besoins ; - Développer des partenariats avec des acteurs tiers (mairies, associations...) : cartographier les acteurs clés, créer un lien avec les associations qui accompagnent des usagers et relayer les informations auprès des services des communes de l'arrondissement.
Solidarité	Préfectures	Favoriser l'accueil des migrants et les accompagner dans leurs différentes démarches	<p>Les volontaires seront chargés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au relai de l'information entre la préfecture pour le suivi des migrants, les services sociaux et les centres gestionnaires qu'ils assisteront dans le suivi des personnes accueillies ; - Venir en appui des associations gestionnaires des centres accueillant les migrants dans la mise en place d'une médiation permettant d'accueillir, d'accompagner et d'orienter ce public spécifique afin de faciliter leur démarche ;

Thème	Direction	Intitulé	Objet
			<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, physiquement si besoin, les migrants dans leurs rendez-vous administratifs pour assurer la réactivité du système de suivi ; - Accompagner, physiquement si besoin, les réfugiés dans leurs démarches d'installation en province ; - Participer à la mise en place d'animation de type culturel, sportif (...) à l'attention des migrants accueillis ; - Signaler toute difficulté de terrain à la préfecture.
Solidarité	Préfectures	Favoriser le développement d'une « bourse départementale de stages collégiens en entreprise ».	<p>Le volontaire participera au développement de la « Bourse Départementale de stages Collégiens en Entreprise », en lien avec le conseil départemental.</p> <p>Le volontaire aura pour principales missions de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les entreprises à se mobiliser pour une offre de stage diversifiée aux collégiens de 3ème habitant les quartiers prioritaires du département. - Organiser la promotion des « stages d'observation de 3ème » auprès des familles et des associations de quartiers afin de faire émerger des demandes de stages émanant du territoire. - En lien avec le personnel de la préfecture, favoriser la création d'une offre de stages permettant la découverte des filières professionnelles à destination des collégiens de 3ème dans les entreprises et les associations. - Informer les collégiens dans les Ecoles.
Solidarité (nouvelle mission)	Préfectures	Appui à la mise en œuvre des conseils citoyens dans les quartiers.	<p>Le volontaire participera au développement de la mise en œuvre des conseils citoyens.</p> <p>Le volontaire aura pour principales missions de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique locale en les associant notamment à la mise en œuvre des conseils citoyens ; - Favoriser l'information des jeunes des quartiers sur le service civique ; - Aider à l'émergence de missions de service civique au bénéfice des habitants des quartiers.
Solidarité (nouvelle mission)	Préfectures	Accompagner les publics de la sous-préfecture dans leur appropriation des actions et politiques publiques de l'État.	<p>L'objectif de cette mission est d'améliorer l'accueil et le service rendu aux usagers en rendant accessibles les politiques et actions publiques de l'Etat y compris pour les publics connaissant des difficultés particulières. Dans ce cadre, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier auprès de l'équipe de la sous-préfecture mais aussi auprès de nos publics cibles, les politiques et actions publiques à mettre en valeur ou nécessitant une explicitation ; - De les présenter aux différents publics, par des actions concrètes et adaptées: élus, chef d'entreprise, public scolaire, responsables d'association, administrés. <p>Le volontaire du service civique sera amené à intervenir dans les communes, les maisons services au public (MSAP) de l'arrondissement, les établissements scolaires aux côtés de l'encadrement de la sous-préfecture et en lien avec les différents partenaires concernés (préfecture, DDT, DDCSPP, DIRECCTE, PETR Perche, chambres consulaires, direction d'établissement scolaire...).</p> <p>Il utilisera tous les vecteurs de communication modernes mis à sa disposition.</p>
Solidarité (nouvelle mission)	Préfectures	Accompagner un grand événement sportif, culturel ou mémoriel	<p>Le volontaire du service civique assiste les services de l'Etat dans leurs missions de sensibilisation et d'information dans le cadre d'un grand événement sportif, culturel ou mémoriel. Le volontaire sera amené à intervenir dans les établissements scolaires ou des associations notamment. Il fera acte de pédagogie et sera chargé de porter les messages essentiels autour d'un ou plusieurs axes :</p> <p>1. La prévention des addictions</p> <p>Il s'agit pour les jeunes en service Civique de participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de prévention dans le domaine de la santé, en particulier d'actions les conduisant à intervenir, dans le cadre de l'animation d'un groupe de volontaires et en lien étroit avec des professionnels du domaine, auprès de leurs pairs.</p> <p>Peuvent être concernées :</p> <p>En amont de l'événement : l'animation de séances d'information dans les établissements scolaires, la création d'outils (affiches par exemple) susceptibles d'être utilisés pendant l'événement.</p> <p>pendant l'événement : la mise en place de lieux d'information et de prévention, la mise en place, l'animation et l'accompagnement de groupes de pairs allant à la rencontre des jeunes pour les sensibiliser aux dangers de certaines conduites liées à la fête (alcool, drogues) et</p>

Thème	Direction	Intitulé	Objet
			<p>les informer sur les précautions nécessaires (sexualité). Après l'événement : l'implication dans des structures pérennes.</p> <p>2. Le développement d'actions de solidarité intergénérationnelle ou avec des publics en situation de handicap Il s'agit d'utiliser l'événement pour créer des moments partagés et du lien social entre jeunes et personnes âgées ou handicapées. L'intervention de jeunes en service Civique peut consister à analyser les besoins d'une population sur un territoire donné (prenant en compte la problématique des territoires ruraux), à construire un groupe, un programme et des modalités d'intervention et à réfléchir aux partenariats nécessaires.</p> <p>3. Le développement du devoir de mémoire et des échanges interculturels Il s'agit de sensibiliser les publics retenus avec les partenaires de l'Education nationale au devoir de mémoire et aux autres cultures européennes, par exemple en organisant des « cafés de langues », des temps de rencontre avec des associations d'anciens combattants ou des étrangers... Un travail spécifique et pédagogique peut être réalisé avec les écoles, collèges ou lycées.</p> <p>4. La mise en œuvre d'actions autour du développement durable Des missions de service civique pourront permettre aux volontaires de mener des actions de sensibilisation au tri des déchets générés par l'événement, des actions de valorisation des bonnes pratiques en matière de développement durable, de valorisation et de protection des milieux naturels locaux, de promotion de l'alimentation santé.</p>
Solidarité	OFII	Appui à l'accompagnement des demandeurs d'asile dans leur information sur le lieu de résidence.	<p>Le volontaire en Service Civique aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remettre des outils pédagogiques/dépliants d'information à destination des demandeurs d'asile ; - Répondre aux sollicitations des demandeurs d'asile en en marge de leur rendez-vous avec l'auditeur Asile ; - Acheminer les demandeurs d'asile vers les structures retenues pour les héberger et accompagner ; - Participer à des opérations ponctuelles d'information des demandeurs d'asile (maraude, reprise du stock, etc).
Solidarité	OFII	Participation à l'élaboration d'outils d'information sur les services publics de proximité et le réseau associatif local destinés à favoriser l'intégration des migrants.	<p>Le volontaire en Service Civique aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un guide d'informations territoriales notamment sur l'organisation et le fonctionnement des services publics, le réseau associatif local, les informations sur la vie pratique afin de faciliter l'insertion du migrant au niveau local ; - Créer des outils pédagogiques d'information et d'orientation à destination des migrants ; - Favoriser la circulation des informations entre les différents acteurs ; - Identifier les référents des partenaires locaux pour faciliter l'orientation des migrants.
Solidarité	OFPPRA	Accompagnement des demandeurs d'asile et des personnes protégées accueillis à l'OFPPRA	<p>Le volontaire en Service Civique est amené à accompagner, dans les locaux de l'OFPPRA qui leurs sont réservés, les demandeurs d'asile en attente de leur audition ou les personnes protégées qui effectuent leurs démarches d'état civil.</p> <p>A ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il accompagne le public dans les salles d'attente réservées respectivement aux personnes protégées et aux demandeurs d'asile afin de faciliter leurs démarches. Il s'assure de la bonne orientation des personnes vers la file appropriée pour leur éviter des temps d'attente inutiles. Il peut aussi proposer une prise en charge particulière aux personnes âgées, accompagnées d'enfants, en situation de handicap ou ayant des problèmes de maîtrise de la langue française ; - Il accompagne et oriente les avocats et les associations qui assistent les demandeurs d'asile en entretien ; - Il assiste les personnes protégées et/ou les demandeurs d'asile en salle d'attente afin de les conseiller et de les informer sur leurs démarches ; - A l'issue de leur entretien, il dirige les demandeurs d'asile et les personnes protégées vers la sortie de l'Etablissement ; - Il peut également soumettre des propositions en vue d'améliorer les conditions d'accueil en fonction des besoins exprimés par le public.

2. Missions des associations

Associations de sécurité routière

(avec le soutien de la Délégation à la Sécurité et la circulation routière qui porte l'action et finance en partie les volontaires)

Thème	Association	Intitulé	Objet
Santé	Prévention routière	Sensibilisation à la sécurité routière dans les établissements scolaires et les centres de loisirs.	L'association est agréée par l'éducation nationale pour mener des interventions adaptées s'adressant aux enfants et jeunes en qualité de piéton, cycliste, cyclomotoriste ou futur automobiliste. Ces interventions s'appuient sur des supports multimédias conçus par l'association. Les comités départementaux présentent également, dans les établissements scolaires des exercices pratiques de maniabilité et de circulation en milieu protégé et en milieu réel. Il s'agira pour le volontaire par l'échange entre pairs (des jeunes parlent aux jeunes) de renforcer les messages de prévention à destination des établissements scolaires notamment sur les risques liés à l'alcool et à la prise de stupéfiants. Il interviendra au côté des bénévoles et assurera les contacts avec les partenaires. De plus dans les établissements primaires et secondaires, il pourra participer à la mise en place et à l'animation des pistes d'éducation routière.
Santé	Prévention routière	Soutien à la mise en place et à l'animation d'opérations « capitaines de soirée ».	L'objectif des opérations « capitaines de soirée » est de créer le réflexe, pour les jeunes qui sortent en groupe, de choisir parmi eux un capitaine de soirées qui ne boira pas d'alcool afin de raccompagner les autres en toute sécurité. Le volontaire accompagnera les bénévoles et participera à l'organisation de soirées sur ce thème. Par ailleurs, il pourra appuyer l'association dans ses relations avec les associations de jeunes bénévoles qui constituent les interlocuteurs adaptés pour faire passer un message auprès des jeunes. En effet, les bénévoles incitent les clients à choisir un capitaine de soirée, les informent des risques et les font souffler dans un éthylotest avant de partir. 1000 jeunes bénévoles se sont engagés en 2010 sur cette opération.
Santé	Prévention routière	Soutien aux actions de prévention routière auprès des seniors.	Le volontaire accompagne un ou plusieurs bénévoles dans la préparation et l'animation de ces actions, après avoir été formé à l'utilisation des différents outils pédagogiques de l'association (support interactif « conduite senior, restez mobile ! », PowerPoint ...).
Santé	Prévention routière	Soutien aux actions de prévention routière auprès du grand public.	L'association Prévention Routière mène différentes actions de sensibilisation lors d'événements destinés au grand public ou pour des publics plus ciblés (salariés, utilisateurs de deux-roues). Le volontaire accompagne un ou plusieurs bénévoles dans la préparation et l'animation de ces actions après avoir été formé à l'utilisation des différents outils pédagogiques de l'association (powerpoint, dvd, voitures-tonneau, test au choc, simulateurs de conduite...).
Santé	Prévention routière	Aide à la recherche et à l'animation de jeunes bénévoles pour la prévention routière.	Le réseau de bénévoles de l'association est essentiellement constitué de seniors. Il s'agira pour le volontaire de participer à l'élaboration d'une stratégie adaptée pour animer un réseau de jeunes bénévoles notamment en favorisant les contacts au plan local avec les associations de jeunes.
Santé	Prévention routière	Soutien à l'animation de réseaux sociaux pour la prévention routière.	La mission du volontaire consiste à participer à la réflexion et à la mise en œuvre d'une présence plus importante de l'association sur : <ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux sociaux : il s'agit de contribuer à une plus grande visibilité de l'association ; • Les sites internet des établissements scolaires : il s'agit de prendre contacts avec les collèges et lycées.

Associations agréées de sécurité civile

Thème	Direction	Intitulé	Objet
Education pour tous (nouvelle mission)	Associations	Participer à la formation de la population aux premiers secours, au sein des associations agréées de sécurité civile	Les volontaires en service civique seront mobilisés sur les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Pour au maximum 50 % de leur temps, dispenser des formations en « prévention et secours civiques » (PSC 1) d'une durée minimale de 7h, à divers publics et en divers lieux, en complément des formateurs bénévoles : en milieu scolaire, auprès de personnes âgées, auprès de personnes en situation de handicap, grand public, etc. ; - Contribuer à l'animation de sessions courtes (2h) de sensibilisation du public aux "gestes qui sauvent", en vue de diffuser plus largement les gestes essentiels de premiers secours au sein de la population

Thème	Direction	Intitulé	Objet
			<p>- Venir en appui des formateurs bénévoles pour réaliser des actions de sensibilisation des populations à la sécurité civile, aux risques de toutes natures (risques liés à la montagne, risques maritimes dont la noyade, etc... et incluant la sensibilisation à l'alerte) et aux missions des différents acteurs du secours (réalisation de flyers ou diaporama, participation aux actions de sensibilisation réalisées par l'AASC, etc.) par l'utilisation et la promotion de ressources documentaires telles que brochures ou sites internet, etc.).</p> <p>Les volontaires en Service Civique s'adressent dans leur mission prioritairement aux publics suivants : le grand public, les jeunes (dans un cadre scolaire ou péri scolaire), les publics les plus éloignés de l'offre de formation (personnes en difficulté, incarcérées, personnes en situation de handicap...), etc.</p> <p>Les volontaires interviendront en semaine lorsque les formateurs bénévoles ne sont pas disponibles, et ne sont pas en charge de l'organisation logistique et administrative de la formation.</p> <p>Il ne peut pas être fixé aux volontaires des objectifs de rentabilité, de productivité ou de chiffre d'affaires concernant la mise en œuvre de la formation grand public. Le volontaire intervient pour développer l'accès à la formation au secourisme (PSC1 et gestes qui sauvent) mais pas dans un objectif de meilleures recettes pour l'association. A cet égard, les formations PSC 1 assurées par les volontaires peuvent donner lieu à un défraiement des associations pour couvrir les charges d'organisation de la formation, à l'exclusion de tout bénéfice commercial.</p> <p>Le volontaire pourra au cours de sa mission participer à d'autres actions de solidarité de la structure qui l'accueille en complément de sa mission sur le secourisme.</p>

ANNEXE 2

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

1. Engagement

Aucun pré-requis de formation, de qualification ou d'expérience ne doit être demandé. Seule la motivation du jeune est prise en compte pour son recrutement.

Les jeunes recrutés dans le cadre du service civique sont âgés de 16 à 25 ans. Dans les services de police et les unités de gendarmerie, ils doivent impérativement être majeurs (18-25 ans). De la même manière, ils doivent être majeurs pour les missions de formation au secourisme.

Il est conseillé d'accueillir les volontaires en binôme voire en trinôme afin de permettre une meilleure adaptation, et d'assurer, si possible, une continuité dans le recrutement. Ainsi, un volontaire serait reçu par un volontaire en fin de parcours ce qui permettrait une transition optimale au sein de la structure d'accueil.

Un agrément national unique a été signé avec l'Agence du service civique pour les préfetures (et leurs sous-préfetures), la police nationale, la gendarmerie nationale et la préfeture de police.

Dans le reste du périmètre du ministère de l'intérieur, le statut juridique particulier, notamment les opérateurs et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), a contraint à passer des agréments directement avec l'agence du service civique.

Il revient au service demandeur (préfeture, police ou gendarmerie, agences, SDIS) de proposer la publication de la fiche mission *via* le site internet de l'agence du service civique (www.service-civique.gouv.fr) après création d'un compte sous le numéro d'agrément NA-000-14-00082 (préfeture, police ou gendarmerie) ou autre (agences, SDIS). Ces missions doivent impérativement correspondre à une fiche-type et remplir les conditions cumulatives édictées.

L'Agence du service civique pourra alors soit valider la fiche en la publiant sur son site soit la refuser. La personne qui a sollicité la publication d'une annonce est systématiquement tenue informée par courrier électronique que ce soit en cas de validation ou en cas de refus.

2. Durée du contrat

La durée hebdomadaire de la mission de service civique ne peut être inférieure à 24h00 et supérieure à 35h00.

Un jeune ne peut faire qu'une seule mission de service civique qui dure entre 6 et 12 mois.

Toutefois, la durée moyenne des missions de service civique est fixée à 8 mois. Cette durée ne peut être modulée que dans des cas exceptionnels en police et gendarmerie.

3. Proposition de postes et élaboration du contrat

L'établissement d'un contrat d'engagement se fait *via* l'extranet de gestion ELISA (www.elisa.service-civique.gouv.fr). Il nécessite une habilitation demandée auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) par chaque organisme d'accueil.

Les contrats des volontaires en service civique seront signés par les organismes d'accueil : le préfet pour les préfetures, ou les responsables de la police nationale ou les commandants de groupement de la gendarmerie nationale, ou le(s) personnel(s) habilité(s).

4. Indemnisation

Les volontaires en service civique sont indemnisés comme tous les volontaires par l'ASP pour le compte de l'État. Le montant de l'indemnité ne fluctue pas en fonction de la durée hebdomadaire du contrat. Un jeune volontaire perçoit entre 573,65 € et 680,03 € par mois selon sa situation. L'indemnisation est prise en charge à hauteur de :

467,34 € par l'Agence du Service Civique ;

106,38 € par l'Agence du Service Civique à condition que le jeune soit au RSA, vive avec ses parents au RSA ou soit bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre de l'échelon 5 ou 6 ;

106,31 € par l'organisme d'accueil (préfetures, police ou gendarmerie, agences, SDIS ou associations agréées).

5. Tutorat et formation

Chaque chef de service doit organiser un tutorat au profit du jeune. Un tuteur nommément désigné est chargé de l'accompagner dans sa mission et sera en charge de sa formation. Cette dernière comporte deux volets obligatoires :

– une formation civique et citoyenne ;

– une formation à la Prévention et au Secours Civique de niveaux 1 (PSC1).

Il est vivement recommandé de désigner des tuteurs ayant manifesté leur intérêt pour la démarche d'accompagnement de l'engagement des jeunes. Par conséquent, le tuteur n'est pas nécessairement un personnel de l'encadrement par conséquent.

La participation à une formation de tuteurs est vivement recommandée. Ces formations sont prises en charge par l'agence du service civique. Plus d'informations sont disponibles sur le site du prestataire de l'agence du service civique sur le lien suivant : http://uniscite-formation.over-blog.com/pages/LA_FORMATION_DES_TUTEURS-3776678.html

6. Identification

Dans chaque service qui accueille un jeune volontaire, il est mis en place un système adéquat d'identification du volontaire en service civique (gilet, badge, brassard, t-shirts...). Ces identifications ne sont pas fournies par l'Agence du Service Civique et doivent être prévues par les organismes d'accueil.

7. Interlocuteurs

Le secrétariat général et les directions générales du ministère de l'intérieur, se tiennent à votre disposition sur les adresses de messagerie suivantes :

DMAT : service-civique-sdat@interieur.gouv.fr

DGGN : spp.bsp.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

DGPN : service-civique.dgpn@interieur.gouv.fr

En outre, les référents du service civique dans les territoires peuvent vous aider :

Les référents du service civique travaillent dans les directions régionales jeunesse, sport et cohésion sociale (DRJSCS), dont les directeurs et directrices sont les délégués de l'Agence, et dans les directions départementales en charge de la cohésion sociale. La DRJSCS est notamment chargée de l'animation territoriale du Service Civique et préside à ce titre les comités de coordination régionaux du Service Civique, animés par le préfet.

Les référents peuvent appuyer les organismes agréés dans la préparation du projet d'accueil et pour l'accompagnement des volontaires, s'ils ont besoin de conseils pratiques pour l'accueil des jeunes.

Ils sont notamment vos interlocuteurs pour les informations locales relatives à la formation des tuteurs, la formation civique et citoyenne et les événements organisés à destination des volontaires (rassemblements, etc.).

Toutes les questions relatives à la gestion des contrats ou aux missions possibles dans les établissements scolaires doivent néanmoins être adressées aux interlocuteurs en charge du service civique au ministère de l'intérieur.

Les coordonnées des référents sont disponibles sur www.service-civique.gouv.fr/page/les-referents.

Les autres interlocuteurs :

Le site du service civique www.service-civique.gouv.fr comprend toutes les informations utiles à l'accueil de volontaires. En revanche, il est demandé de ne pas prendre contact directement avec l'Agence du Service Civique mais de passer par vos correspondants en administration centrale.

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) :

Il s'agit de l'interlocuteur des personnels habilités ou souhaitant l'être au progiciel ELISA.

05 55 11 57 00

2, rue du Maupas

87040 Limoges Cedex 1

8. Rassemblement et valorisation

Les préfets étudieront la possibilité de rassembler l'ensemble des volontaires en service civique dans leur département le 10 mars, date anniversaire de la création du service civique. Un soutien de l'Agence du Service Civique, notamment en termes de communication, est envisageable.

À cette occasion, le diplôme du service civique pourrait être remis aux volontaires présents pour marquer leur engagement et lui donner un caractère solennel.